

**RENDEZ-VOUS  
LES 13-14 OCTOBRE**

**JOURNÉE NATIONALE  
DE LA RÉSILIENCE  
FACE AUX RISQUES**

# **GUIDE PRATIQUE DES RISQUES MAJEURS À ALTKIRCH**

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

VERSION DE MARS 2023

TOUS ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ,  
REJOIGNEZ LA RÉSERVE COMMUNALE  
DE SÉCURITÉ CIVILE - [crise@altkirch-alsace.fr](mailto:crise@altkirch-alsace.fr)



# CHÈRES ALTKIRCHOISES, CHERS ALTKIRCHOIS,



« Rien ne doit nous ébranler et nous séparer, quoi qu'il arrive. »

**Nicolas Jander**

Mesdames, Messieurs,

Les réalités du terrain sont notre quotidien.

Alors que les situations se complexifient, la gestion des risques doit être l'un des fils rouges de notre fonctionnement tant nous savons combien vous attendez de nous que nous soyons prêts et à vos côtés dans ces situations.

« Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte »

Emile de Girardin – La politique universelle ( 1852 )

Face aux effets du dérèglement climatique, face aux menaces et risques nouveaux auxquels nous sommes confrontés, je fais le choix de ne rien laisser au hasard pour que vous sachiez que vous pouvez, en toutes circonstances compter sur votre mairie.

C'est pourquoi il a été fait le choix par la municipalité de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permettant une réponse graduée et, le plus possible, anticipée de toutes les situations. Nous intégrons dans ce document non seulement les risques naturels et technologiques mais aussi les risques divers auxquels nous pourrions avoir à faire face.

Issu d'une forte expérience directe et indirecte des situations de crise, ce document prend en compte l'analyse des situations auxquelles a été confrontée la ville d'Altkirch par le passé mais aussi celles rencontrées par d'autres communes de toutes tailles.

L'accélération des situations de crise et la vulnérabilité grandissante des populations aux conséquences de ces aléas imposent que nos réponses soient conformes à nos obligations légales et plus largement à l'idée que nous nous faisons de la solidarité dans toutes les situations, y compris les plus déstabilisantes.

La prévention et l'anticipation pour une meilleure résilience collective.

Face à ces risques multiples, nous nous devons collectivement, agents, élus, services de sécurité mais également habitants, d'avoir une bonne connaissance des aléas auxquels nous pourrions faire face.

C'est pourquoi en plus du PCS dédié à l'organisation de votre mairie, nous avons rédigé et illustré un nouveau Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) permettant à chacune et chacun d'entre vous d'être informé des risques présents dans votre ville et de vous y préparer.

Rien ne doit nous ébranler et nous séparer, quoi qu'il arrive.

**Nicolas JANDER**  
Maire d'Altkirch  
Conseiller d'Alsace



**DICRIM MARS 2023**

**Directeur de la Publication :**  
Nicolas Jander

**Directeur de la Rédaction :**  
Lionel Criseo

**Rédaction & réalisation :**  
Camille Blenner

**Pictogrammes et photos :**  
© Freepik.com :

**Impression :**  
Reprographie - Ville d'Altkirch

# Sommaire



1.

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ? **P.4**



2.

- Être acteur de sa sécurité **P.5**
- Constituer son kit d'urgence **P.6**



3.

- La vigilance météo **P.7**



4.

- Moyens d'alerte **P.8**
- Consignes de sécurité et moyens d'information **P.9**



5.

- Numéros et liens utiles **P.10**
- Points de rencontre **P.11**
- Organisation **P.12**



6.

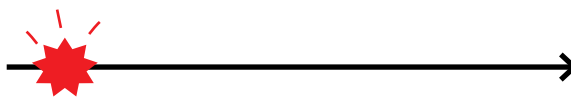
- Les risques majeurs **P.13**
  - Glossaire **P.14**
  - Naturels **P.15**
- Technologiques **P.26**
- Réseaux d'intérêts vitaux **P.29**
  - Sanitaires **P.31**
  - Divers **P.35**
- Ça c'est passé à Altkirch **P.38**

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est un risque d'origine naturelle ou résultant d'une activité humaine qui a deux caractéristiques :



**1** Ses **conséquences** pour les habitants et/ou pour les biens sont **importantes**, c'est un **évènement grave**.



**2** Sa **fréquence est faible** : si faible que les habitants sont tentés de l'oublier et de ne pas s'y préparer.



## ALÉAS

La possibilité d'un évènement, d'un phénomène ou d'un danger pouvant affecter notre environnement. Ici, des précipitations importantes.



## ENJEUX

Les personnes, équipements et/ou environnements susceptibles de subir les conséquences de l'évènement. Ici, la population et les habitants.



## RISQUES

Implique la combinaison des aléas et enjeux. Ici, l'inondation.

## La prévention : être acteur de sa sécurité et de celle de son entourage

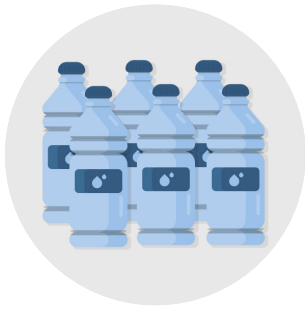
Il est important d'avoir chez soi un kit d'urgence à utiliser si les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone sont coupés. Lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Bien se préparer  
pour être prêt  
en cas d'urgence  
c'est important !**

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.  
**Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**

## Constituer son kit de survie 72H



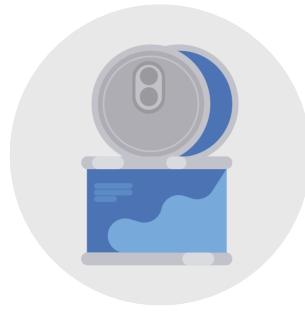
### EAU POTABLE

en quantité : 6 litres par personne en bouteilles



### OUTILS DE BASE

Couteau multifonctions, ouvre-boîte...



### NOURRITURE NON PÉRISSABLE

et ne nécessitant pas de cuisson : conserves , barres énergétiques, nourriture pour animaux, petits pots pour bébé...



### LAMPE DE POCHE

(avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes



### VÊTEMENTS CHAUDS

et couverture de survie



### RADIO

(avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités



### ARGENT LIQUIDE

(les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)



### UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée et chargeur



### DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

de la maison et de la voiture



### TROUSSE DE PREMIERS SECOURS, MÉDICAMENTS

(alcool, pansements, compresses...), ainsi que vos médicaments de traitement en cours



### PHOTOCOPIES

des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...)



### JEUX

pour occuper le temps



### LUNETTES DE VUE

(paire de secours)

### PLACEZ LE SAC DANS UN ENDROIT FACILE D'ACCÈS !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

# La vigilance météo

En cas de phénomènes météorologiques dangereux, la vigilance météorologique attire l'attention de tous sur les dangers potentiels et indique les précautions à prendre pour se protéger.



## Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance



● **Pas de vigilance particulière**

● **Soyez attentif**

Des phénomènes dangereux peuvent survenir. tenez-vous informés.

● **Soyez très vigilant**

Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.

● **Une vigilance absolue s'impose**

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.

## Comment suis-je alerté en cas de risque majeur ?

Le maire alerte et informe ses concitoyens. La ville d'Altkirch déploie la solution d'alerte innovante Trela de la Société Intersec. Selon la nature et la gravité de l'évènement, selon les informations renseignées lors votre inscription aux alertes, l'alerte peut être donnée de différentes façons :



Par SMS



Par notification de l'application mobile Trela



Par email



Par appel vocal

## Comment s'inscrire aux alertes ? DEUX POSSIBILITÉS

### 1 FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX INFORMATIONS ET ALERTES DE LA VILLE D'ALTKIRCH

- flashez le QR code ci-dessous



- ou rendez-vous sur le site internet de la ville : [www.altkirch-alsace.fr](http://www.altkirch-alsace.fr)
  - > En bas de la page d'accueil
  - > Recevoir toute l'actualité de la ville d'Altkirch

1

### 2 APPLICATION MOBILE TRELA POUR LA RÉCEPTION DES NOTIFICATIONS

- flashez le QR code ci-contre
- ou recherchez Trela sur l'App Store ou le Google Play Store

Depuis l'application mobile, vous pouvez consulter la zone impactée, le niveau d'alerte et les consignes de sécurité à respecter.

#### ASTUCE :

Les alertes seront expédiées via le **01 87 21 27 28** et l'adresse **no-reply@notify.trela.fr**.  
Enregistrez-les dans vos contacts !

2





# Quelles consignes générales de sécurité dois-je respecter ?

## Ce qu'il faut faire



**S'informer**  
de l'évolution de la situation.



**Respectez les consignes**  
pour votre sécurité.

## Ce qu'il ne faut pas faire



**Éviter les déplacements !**

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.  
Enseignants et éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.



**Ne pas téléphoner !**

Les lignes doivent être libres pour les secours.



**Ne pas fumer !**

**Ne pas faire de flammes  
ni d'étincelles**

## Comment m'informer de la situation ?



**Écouter la radio :**

France Bleu 101.4 FM ou sur [www.francebleu.fr](http://www.francebleu.fr)

France Inter 95.7 FM ou sur [www.franceinter.fr](http://www.franceinter.fr)

France Info 105.5 FM ou sur [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr)



**Ville d'Altkirch**  
*Capitale du Sundgau*

**Consulter :**

 [www.altkirch-alsace.fr](http://www.altkirch-alsace.fr)

 Ville d'Altkirch

 Ville d'Altkirch

 Altkirch Flash

 Trela



**Consulter :**

 [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

 Préfet du Haut-Rhin

 Préfet du Haut-Rhin

# Informations utiles

## Numéros d'urgence

- 112** Appel d'urgence européen
- 18** Pompiers
- 17** Police Nationale
- 15** SAMU
- 114** Appel d'urgence  
(pour les personnes sourdes  
et malentendantes)
- 115** Veille sociale  
(pour les personnes  
sans domicile fixe)

## Numéros de service

- 03 89 40 00 04**  
Mairie d'Altkirch
- 03 89 08 36 20**  
Communauté de Communes  
Sundgau
- 03 89 29 20 00**  
Préfecture du Haut-Rhin (Colmar)
- 0800 473 333**  
Urgence gaz et électricité
- 03 89 08 36 01**  
Police Municipale

## S'informer

Météo France **[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**

Préfecture du Haut-Rhin **[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)**

Mairie d'Altkirch **[www.altkirch-alsace.fr](http://www.altkirch-alsace.fr)**

Vigilance inondations **[www.vigicrue.gouv.fr](http://www.vigicrue.gouv.fr)**

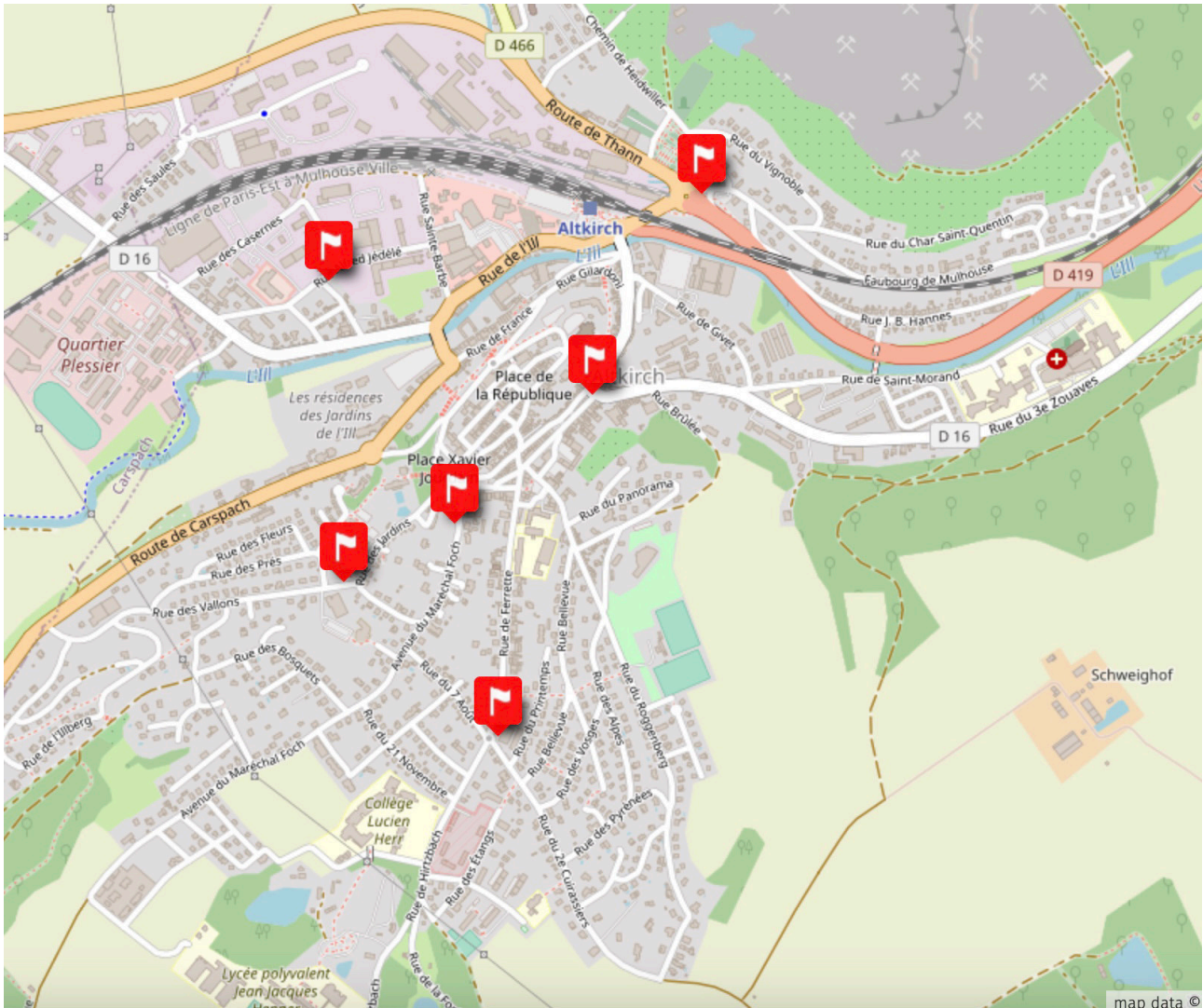
Qualité de l'air **[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)**



**Pour être informé en temps réel,  
consultez les réseaux sociaux.**



# Les points de rencontre



**En cas de crise impactant les réseaux téléphoniques et internet, ce qui rendrait les moyens d'information et d'alerte inutilisables, la ville d'Altkirch a mis en place six points de rencontre.**

Situés chacun à moins de 15 minutes à pieds de chaque foyer altkirchois, ils sont des points stratégiques où vous pourrez, en cas d'incident

majeur, y trouver les informations importantes sur les panneaux prévus à cet effet.

Un élu de quartier ou un bénévole de la Réserve Communale de Sécurité Civile pourront également être présents pour vous transmettre les consignes à respecter et vous tenir informés de l'évolution de la situation.

- **Aire de jeu Avenue Foch**
- **City stade rue des Jardins**
- **Square rond point des impôts**
- **Aire de jeu rue Alfred Jedele**
- **Fontaine place de la Réunion**
- **Parking faubourg de Mulhouse**

# En cas de risque majeur qui fait quoi ?

En cas d'évènement majeur, les pouvoirs publics se coordonnent pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.



1

Les services de secours interviennent et préviennent le Maire.



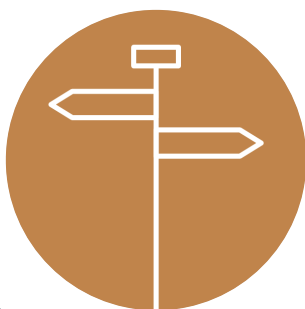
2

Si l'évènement est très important, le Préfet active le dispositif ORSEC.



3

Le Maire active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner la population, par exemple : évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence.



4

Information de la population, par exemple : mise en place de déviations.



5

À l'école, les enfants sont pris en charge par les enseignants, conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Dans les entreprises et les collectivités, le Plan de Mise à l'Abri (PMA) peut être déclenché.



6

La radio locale (France Bleu) diffuse les consignes individuelles de sécurité et informe les habitants de l'évolution de la situation.

# QUELS RISQUES MAJEURS À ALTKIRCH ?



# Que signifient les pictogrammes ?



S'informer



Respecter les consignes



S'abriter sous un meuble solide



Couper le gaz et l'électricité



Ne pas se déplacer



Ne cherchez pas vos enfants à l'école



Évacuer le bâtiment



Se mettre à l'abri



Se mettre à l'abri en hauteur



Bloquer les entrées pour que l'eau n'entre pas



Ne pas faire de flamme



Ne pas téléphoner



Aérer



Aérer la nuit



Fermer le jour



Calfeutrer les ouvertures



Danger, risque de chutes



Ne pas toucher les fils électriques à terre



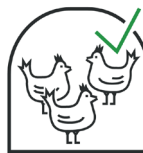
Se laver les mains



Être attentif



Surveillez quotidiennement



Confiner les élevages



Risques de chutes d'objets



S'éloigner des arbres et de la forêt



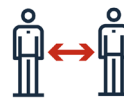
Faciliter le passage du chasse-neige



Dégager le trottoir devant chez-soi



S'hydrater régulièrement



Garder ses distances



Ne pas ouvrir son réfrigérateur ou son congélateur



Ne passez pas dans les zones inondées



S'isoler



Porter le masque



Appeler, signaler, prendre des nouvelles



Isoler l'animal mort



S'éloigner des bâtiments endommagés



Ne pas sortir aux heures les plus chaudes 12h-16h



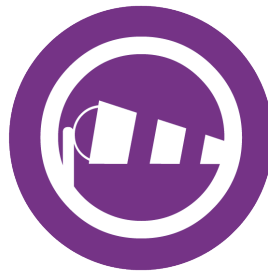
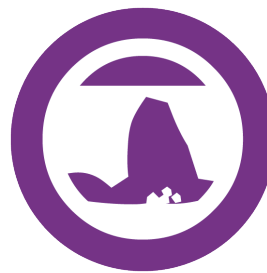
Ne pas toucher son visage



Ne pas se serrer la main



# LES RISQUES NATURELS





## Le risque sismique

### ZONE SISMIQUE

# 4

Sismicité moyenne  
**NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ**  
 de France Métropolitaine

Un séisme est un tremblement de terre qui se traduit en surface par des vibrations du sol plus ou moins intenses et qui peut déclencher des effets directs : dégradation des bâtiments, chutes d'objets, etc. ou des effets indirects tel que des mouvements de terrain.

À la suite du choc principal, il peut y avoir des répliques qui sont généralement des secousses plus faibles. Les effets de chaque séisme sont à ce jour

imprévisibles malgré les progrès techniques.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Des règles de construction parasismique (obligatoires en zone 4) permettent de relativiser les dommages dus aux séismes. Plus d'informations : [www.ecologie.gouv.fr/construction-et-risques-sismiques](http://www.ecologie.gouv.fr/construction-et-risques-sismiques)

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT/PENDANT



### APRÈS







## Le risque inondation



**Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables qui fait suite à de fortes pluies.**

Altkirch est située en territoire à risque important d'inondations. On peut craindre l'inondation lors de précipitations intenses, elle peut se matérialiser

de différentes façons : par le débordement d'un cours d'eau (l'Ill) ou d'un vallon, la stagnation des eaux pluviales, par des coulées boueuses ou par la rupture d'un ouvrage hydraulique (digue).

En fonction du type d'inondation et de sa rapidité, les consignes à suivre varient.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation** (PPRI) de l'Ill à Altkirch, approuvé le 27/12/2006, cartographie la zone inondable (voir pages suivantes). Dans cette zone, toute nouvelle construction est réglementée.

## LES CONSIGNES GÉNÉRALES

### AVANT/PENDANT



### APRÈS



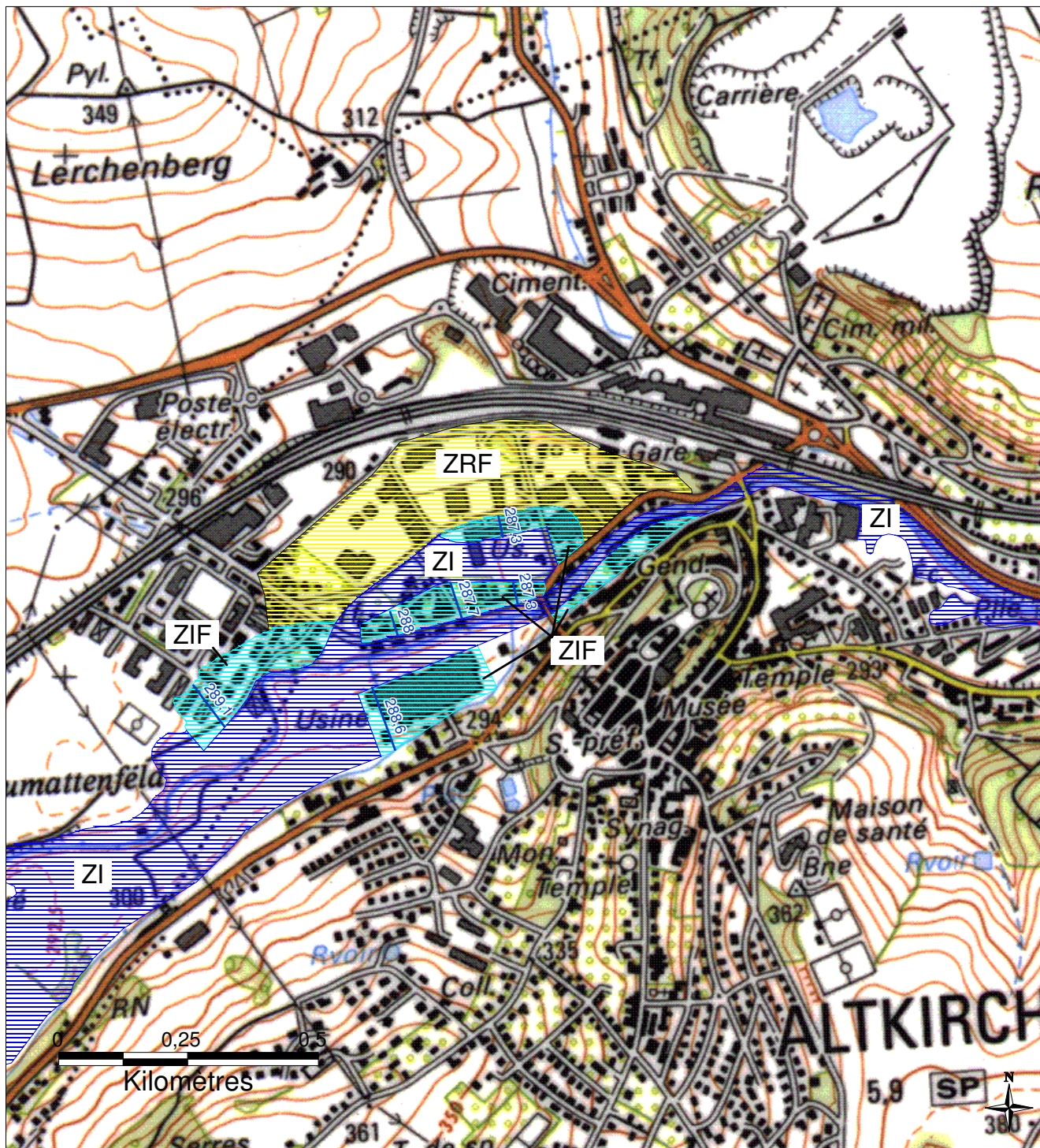


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune d'ALTKIRCH - 1/2

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'III approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

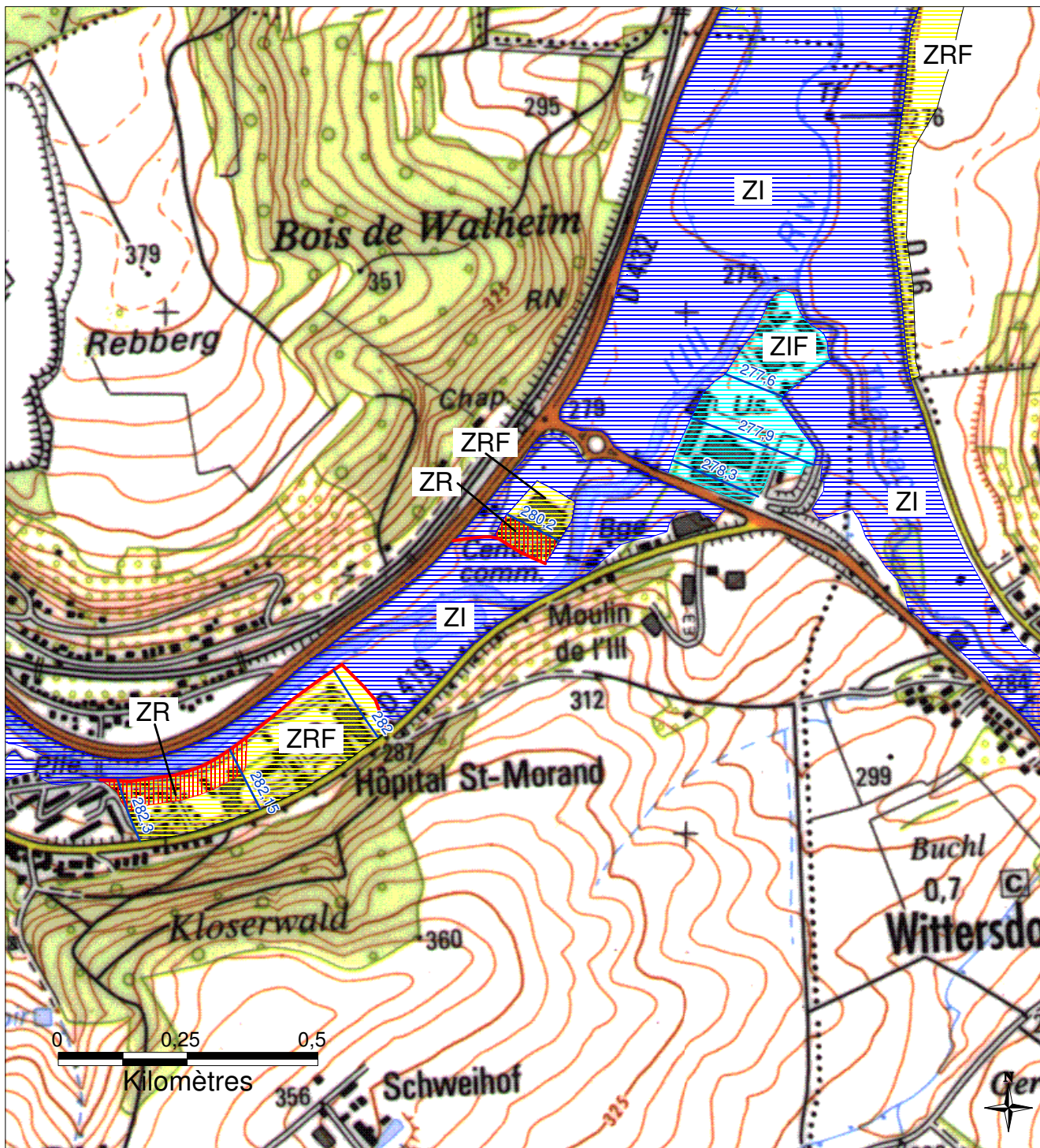


ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune d'ALTKIRCH - 2/2

Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

# Quels types d'inondations à Altkirch ?



## Inondation par débordement de l'Il

Crue lente et persistante d'un jour jusqu'à une semaine

## Inondation par coulées boueuses

Inondation rapide composée à 1/4 d'eau et au 3/4 de terre, roches, etc.



## Inondation par rupture de digue

Inondation brutale d'une intensité énorme en -15 minutes. Fait l'effet d'un tsunami.

### LES BONS RÉFLEXES

INONDATION LENTE



INONDATION RAPIDE





## Le risque mouvement de terrain



**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol.**

À Altkirch, le risque est dû à la présence d'un sol argileux et de cavités en sous-sol. Le mouvement de terrain peut également être un effet indirect d'un

tremblement de terre ou de coulées boueuses très importantes.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Le **Plan de Prévention des Risques Naturels - Mouvements de Terrain** (PPRN-

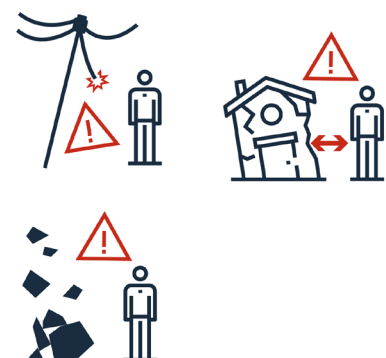
MT) d'Altkirch, approuvé le 11/03/2022, cartographie la zone concernée (voir page suivante). Celle-ci est divisée en plusieurs sous-zones qui réglementent toute construction : zones d'interdictions strictes, zones d'interdictions, zones de prescriptions.

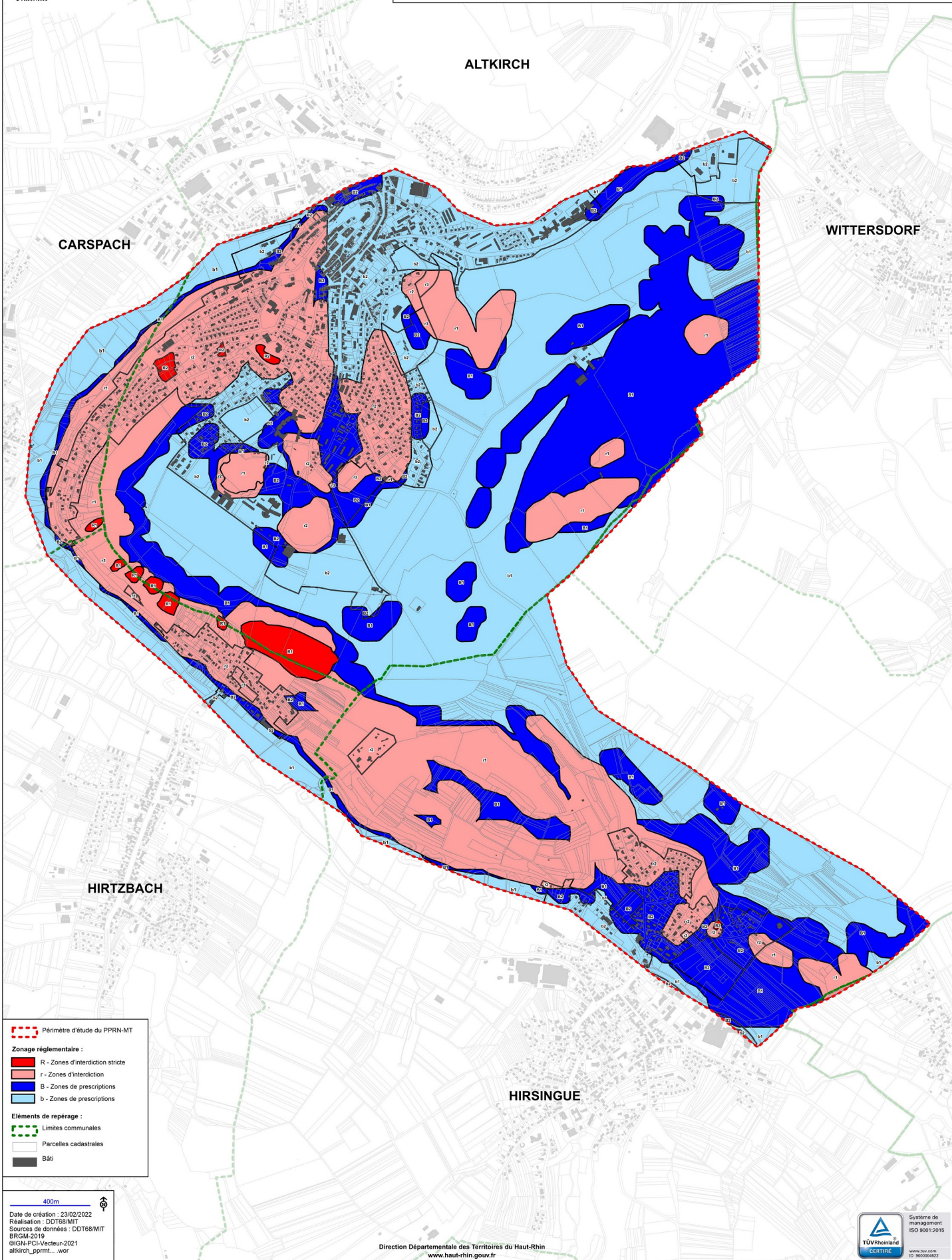
## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT/PENDANT



### APRÈS





**--- Périimètre d'étude du PPRN-MT**

**Zonage réglementaire :**

- R - Zones d'interdiction stricte
- r - Zones d'interdiction
- B - Zones de prescriptions
- b - Zones de prescriptions

**Éléments de repérage :**

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Bâti

400m

Date de création : 23/02/2022  
Réalisation : DDT68/MIT  
Sources de données : DD168/MIT  
BRGM-2019  
©IGN-PCI-Vecteur-2021  
altkirch\_pprmt...wor

## Quels types de mouvements de terrain à Altkirch ?



**Mouvement de terrain par retrait/gonflement des argiles**

**Mouvement de terrain par glissement**



**Mouvement de terrain par effondrement de cavités souterraines**



## Le risque vent violent

Les vents violents sont considérés comme une tempête lorsqu'ils dépassent 90km/h, cependant ils peuvent avoir des conséquences avant d'atteindre ce niveau.

Les vents violents sont souvent accompagnés de fortes pluies et d'orages, ils peuvent causer la chute d'objets tel que des tuiles ou des fils électriques ou encore engendrer la chute d'arbres et de branches en forêt.

### PRÉVENTION & PROTECTION

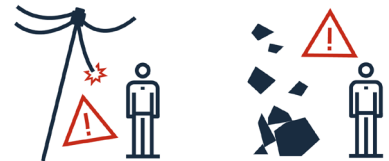
Suivant l'intensité des vents et le contexte, le Maire peut **prendre des mesures de prévention**, par exemples : annuler une manifestation ou y mettre fin, déconseiller ou interdire l'accès à la forêt, fermer les Jardins des Remparts.

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT/PENDANT



### APRÈS







## Le risque de chute abondante de neige

Les chutes de neige sont considérées comme abondantes lorsqu'il neige en continu durant plusieurs heures. Les routes sont alors rapidement recouvertes de neige, malgré un passage régulier du chasse-neige.

La neige abondante est souvent accompagnée de verglas et de grand froid.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Les personnes particulièrement vulnérables face au froid et isolées tel que les personnes âgées ou handicapées peuvent être inscrites au **Plan d'Alerte et d'Urgence** de la Mairie d'Altkirch. Elles seront contactées lors des épisodes météorologiques intenses. Veillez sur vos proches en prenant régulièrement de leurs nouvelles.

### VIABILITÉ HIVERNALE

La mairie d'Altkirch dispose d'une astreinte pour le déneigement qui permet de mobiliser rapidement une équipe 24h/24 et 7j/7. Pour rappel, le dégagement des trottoirs est à la charge des habitants, **chacun est responsable du déneigement et du salage du trottoir devant chez lui.**

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT/PENDANT

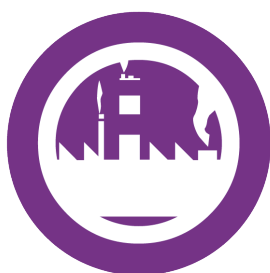


### APRÈS





# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES





## Le risque activité industrielle de la Cimenterie HOLCIM

Altkirch est concernée par le risque industriel en raison de l'implantation de la cimenterie HOLCIM classée SEVESO seuil haut.

De par son activité industrielle la cimenterie HOLCIM représente un risque que nous prenons en compte dans notre Plan Communal de Sauvegarde afin de pouvoir agir en cas d'incident.

### PRÉVENTION & PROTECTION

En fonction de l'incident, la ville pourrait avoir à agir en matière d'alerte/information de la population ou de soutien à la population.

En cas d'accident, la cimenterie HOLCIM dispose d'un Plan d'Organisation

Interne et est tenu de le mettre en œuvre.

Toutefois, en cas de doute, vous pouvez vous adresser à la mairie au **03 89 40 00 04** le lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 14h-17h, mardi : 14h-18h, ou en dehors des horaires d'ouverture : **crise@altkirch-alsace.fr**

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT/PENDANT



### APRÈS












# Le risque transports de matières dangereuses par voie ferrée et routière



Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont l'incendie, l'explosion et la dispersion dans l'air d'un nuage toxique.

## BON À SAVOIR

Connaître la classe du produit située à l'arrière d'un véhicule

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|  | <b>Classe 1</b> > Matières et objets explosibles  |  | <b>Classe 5</b> > Matières carburantes 5.1<br>Peroxydes organiques 5.2 |
|  | <b>Classe 2</b> > Gaz   |  | <b>Classe 6</b> > Matières toxiques 6.1<br>Matières infectieuses 6.2   |
|  | <b>Classe 3</b> > Liquides inflammables   |  | <b>Classe 7</b> > Matières radioactives 7                              |
|  | <b>Classe 4</b> > Matières solides inflammables 4.1<br>Matières sujettes à l'inflammation spontanée 4.2<br>Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables 4.3 |  | <b>Classe 8</b> > Matières corrosives 8                                |
|   |   |  | <b>Classe 9</b> > Matières et objets dangereux divers 9                |

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT/PENDANT

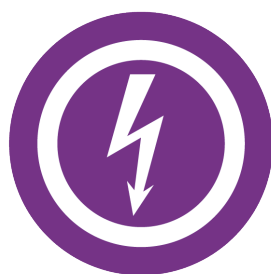


### APRÈS





# LES RISQUES SUR LES RÉSEAUX D'INTÉRÊTS VITAUX





## Le risque de coupure de distribution en électricité

Une coupure d'électricité a de nombreuses conséquences : plus d'éclairage, plus de chauffage, plus de TV, d'internet, plus d'électroménager (réfrigérateur, four, congélateur), plus d'alarme, etc.

Sur une courte durée la coupure d'électricité est sans danger mais plus les heures passent, plus les difficultés se font ressentir :

comment faire à manger ?  
comment sauver le contenu de son congélateur ?  
comment rester au chaud (en période hivernale) ?

La constitution d'un kit de survie de 72h avec des bougies, batteries et aliments ne nécessitant pas de cuisson est donc essentielle pour se préparer à une telle situation (voir page 6).

### PRÉVENTION & PROTECTION

Pour pouvoir venir en soutien à la population, la ville d'Altkirch s'est dotée d'un groupe électrogène permettant d'assurer les besoins en électricité de la Halle au Blé qui pourra servir de Centre d'Accueil et de Regroupement.

## LES BONS RÉFLEXES



Signalez la coupure à Enedis et à la mairie



**Enedis** se tient à votre disposition au **09 726 750 68** (appel non surtaxé) 24 h/24 et 7 j/7 j.

**Mairie d'Altkirch 03 89 40 00 04**  
lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 14h-17h, mardi : 14h-18h  
Ou en dehors des horaires d'ouverture : **crise@altkirch-alsace.fr**



## LES RISQUES SANITAIRES





## Risque d'Épidémie /pandémie

Le risque d'épidémie ou de pandémie peut être immédiat ou à long terme et représente un danger pour la santé des populations. L'exemple le plus connu est bien évidemment celui de la crise sanitaire du Covid-19.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Suivant l'évolution de la situation, le Maire peut être amené à **prendre des mesures préventives** comme cela a été le cas avec la crise du Covid-19 en mars 2020, avec par exemples : la fermeture des écoles primaires,

l'interdiction et l'annulation de manifestations, etc.

Il peut également être sollicité afin de **mettre à disposition des moyens** comme par exemple l'ouverture et la gestion d'un centre de vaccination.

## LES BONS RÉFLEXES

### EN PRÉVENTION



### EN CAS

### D'INFECTION







## Risque d'Épizootie

Une épizootie est une maladie frappant une espèce animale ou un groupe d'espèces.

Une épizootie peut se transmettre à l'homme et se transformer en zoonose. Cela pourrait induire une épidémie.

C'est le cas de la grippe aviaire (épizootie) qui pourrait, d'après l'OMS, devenir transmissible à

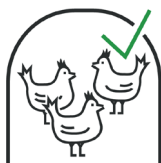
l'Homme (Zoonose) et devenir très contagieuse entre les Hommes (épidémie).

Notre ville n'est pas déclarée comme étant en Zone à risque particulier. Néanmoins, il se peut que l'ensemble du territoire métropolitain soit placé en risque "élevé" et impose la prise de mesures à destination des élevages professionnels et particuliers.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Lors d'une épizootie, les élevages concernés doivent être déclarés en mairie (03 89 40 00 04 ou [crise@altkirch-alsace.fr](mailto:crise@altkirch-alsace.fr)). En fonction de la situation, le Maire peut être amené à **prendre des mesures préventives**.

## LES BONS RÉFLEXES



EN CAS

DE MORTALITÉ



Contactez un vétérinaire





## Risque de canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

Le jour, les températures atteignent ou dépassent 34° et ne descendent pas sous 20° la nuit.

Le plan canicule et son niveau d'alerte (jaune ou

rouge) sont déclenchés par le préfet du Haut-Rhin.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Les personnes particulièrement vulnérables face à la canicule et isolées tel que les personnes âgées ou handicapées peuvent être

inscrites au **Plan d'Alerte et d'Urgence** de la Mairie d'Altkirch. Elles seront prises en compte lors des épisodes météorologiques intenses.

Inscrivez-vous via notre formulaire en ligne ou via le formulaire papier disponible à l'accueil de la mairie d'Altkirch.

## LES BONS RÉFLEXES



Prenez des nouvelles de vos proches



# LES RISQUES DIVERS





## Risque incendie d'habitation

### Tout habitat est soumis au risque d'incendie.

Selon le type d'habitat et son implantation (individuel/collectif, résidentiel/en cœur historique) les mesures et les conséquences peuvent impliquer un risque plus élevé.

À Altkirch, les habitats collectifs sont nombreux et une vigilance particulière

est apportée aux conséquences d'un incendie d'habitation dans le centre historique où la continuité des constructions implique un risque élevé de propagation aux bâtiments voisins.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Dans le cadre de ses

missions de soutien à la population, la mairie d'Altkirch prend en charge les victimes de sinistre par incendie. Le centre d'accueil et de regroupement de la Halle au Blé peut être ouvert et le relogement temporaire des sinistrés organisé.

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT/PENDANT



Faites le 18

### APRÈS



Faites appel à une société de sécurisation



Ne retournez pas dans votre logement avant d'y avoir été autorisés



## Risque attentats

La France est confrontée à un niveau important d'attaques terroristes.

### PRÉVENTION & PROTECTION

Le gouvernement a mis en place le **Plan Vigipirate** qui consiste en l'organisation de la

réponse préventive, dissuasive et de lutte contre les actes terroristes. Des déclinaisons de ce plan sont mises en œuvre dans les administrations, dans les établissements relevant du public, sur les sites sensibles et lors de manifestations.

La ville d'Altkirch **adopte des mesures préventives** lors de ses manifestations de grande ampleur avec par exemples : la fouille visuelle des sacs aux entrées de la Foire Ste Catherine, la mise en place de plots en béton et de systèmes anti voiture belier, etc.

## LES BONS RÉFLEXES



  
Signalez tout comportement suspect ou bagage isolé



# Ça c'est passé à Altkirch...

Rue de l'Ill - 10 Août 2007  
© Archives photographiques  
DREAL Grand Est.



Rue Sainte Barbe  
Septembre 2013 - © Cedric Duflos

Rue des Souces  
Lotissement de l'Illberg  
Décembre 2009  
© Journal L'Alsace



**Les risques majeurs évoqués dans ce guide ne sont pas une science fiction. Par chance nous n'y avons pas été confronté ces dernières années, nous ne devons cependant pas oublier qu'ils existent et ont déjà par le passé (pas si lointain) causé des dégâts dans notre ville.**

**Historique des événements classés « risques majeurs » à Altkirch.**

## INONDATIONS

- 25-27 Mai 1983
- 13-14 Mars 1985
- 16 Août 1989
- 9 Mai 1995
- 18-20 Mai 1994
- 21-22 Mai 1999
- 9 Août 2007
- 7 Septembre 2013

## GLISSEMENT DE TERRAIN

- **Octobre 2006**  
Lotissement de l'Illberg : huit parcelles touchées
- **Décembre 2009**  
Rue des Sources, fissure dans la chaussée
- **Juin 2013**  
Rue des Jardins, chantier de la médiathèque

- **Avril 2015**

Rue de la Roselière  
Quartier Illberg

## EFFONDREMENT DE CAVITÉ SOUTERRAINE

- **Juillet 2021**

Rue des Vallons

## SÉISME

- **18 Octobre 1356**  
Bâle est partiellement détruite, dégâts importants en Alsace
- **29 Septembre 1952**
- **12-13 avril 1982**
- **1984-1985**

- **Février 2003**
- **23 Février 2004**
- **5 Décembre 2004**
- **8 Décembre 2006**
- **5 Mai 2009**
- **10 Septembre 2022**

## TEMPÊTES ET VENT VIOLENT

- **26 Décembre 1999**

Tempête Lothar d'une grande violence, 8% de la forêt alsacienne est rasée

## CANICULE

- **Août 2003**  
40,9°C à Colmar
- **Juillet 2019**  
38,9°C à Strasbourg
- **Août 2015**  
38,6°C à Mulhouse

## CHUTE DE NEIGE ABONDANTE

- **4 mars 2006**  
50 à 80 cm de neige.

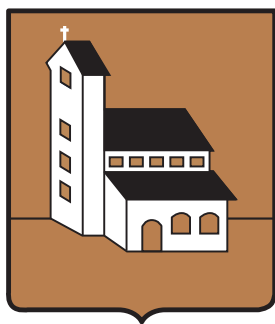
## ÉPIDÉMIE /PANDÉMIE

- **2009**  
Épidémie de grippe H1N1
- **2020**  
Pandémie du COVID-19

## ÉPIZOOTIE

- **Août 2021 - Mai 2022**  
Influenza aviaire en France





**Ville d'Altkirch**   
*Capitale du Sundgau*

Mairie d'Altkirch  
5 place de la République  
68130 Altkirch  
Tél. : 03 89 40 00 04  
Email : [accueil@alkirch-alsace.fr](mailto:accueil@alkirch-alsace.fr)

**[alkirch-alsace.fr](http://alkirch-alsace.fr)**

